

Nom commercial: Nicotinamidum

Numéro de la matière: 761550

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.04.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nicotinamidum

N° d'article 76155010

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Nom commercial: Nicotinamidum

Numéro de la matière: 761550

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.04.24

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Poids moléculaire

Valeur	122.13	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux

nicotinamide

No. CAS 98-92-0

No. EINECS 202-713-4

Concentration \geq 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Oculiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Conduire chez le médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Mousse, Produits extincteurs en poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NO_x); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrrogénéation nocifs pour la santé. La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible. Eviter l'inhalation de fumée et des vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Nom commercial: Nicotinamidum

Numéro de la matière: 761550

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.04.24

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour petites quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer. Pour grandes quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter la formation de poussières. Veiller à la bonne aération des locaux. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est capable d'explosion de poussière. Eviter la formation de poussières. La préparation peut se charger électrostatiquement. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. préparer extincteur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

nicotinamide

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation

Nom commercial: Nicotinamidum

Numéro de la matière: 761550

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.04.24

mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	43.75	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	21.88	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**nicotinamide**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.33	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Conditions	Occasionel	
Concentration	10	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	1.1085	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	423.5	mg/l

Nom commercial: Nicotinamidum

Numéro de la matière: 761550

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.04.24

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0.1109	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ôter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les brouillards. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence de vapeurs. Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P1; EN 143; FFP1 (EN 149)

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.4 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Matériau approprié	caoutchouc butyle
Épaisseur du gant	0.7 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Tablier; Bottes; Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	solide
Couleur	crème
Odeur	pratiquement inodore
État de la matière	Poudre

Point de fusion

Valeur	128	à	131	°C
--------	-----	---	-----	----

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	224	°C
Pression	20	hPa

inflammabilité

Le produit est difficilement inflammable.

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque	Non pertinent
----------	---------------

Point d'éclair

Valeur	> 150	°C
--------	-------	----

Température d'inflammabilité

Valeur	440	°C
--------	-----	----

Nom commercial: Nicotinamidum

Numéro de la matière: 761550

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.04.24

température de décomposition

Valeur 150 °C

valeur pH

Valeur 6 à 7.5
 Concentration/H₂O 50 g/l
 température 20 °C

Viscosité**dynamique**

Remarque Non applicable

solubilité(s)

éthanol
 Valeur 660 g/l

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow -0.38
 température 21 °C
 méthode 92/69/EEC, A.8

Pression de vapeur

Valeur 0.00045 Pa
 température 25 °C
 méthode 92/69/EEC, A.4

Densité et/ou densité relative

Valeur 1.4 g/cm³
 température 25 °C
 méthode OECD 109

Densité de vapeur relative

Remarque Non applicable

Caractéristiques des particules

Type d10
 granulométrie 84.95 µm
 méthode OECD 110
 Type d50
 granulométrie 141.69 µm
 méthode OECD 110
 Type d90
 granulométrie 209.92 µm
 méthode OECD 110

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque Non applicable

Taux d'évaporation

Remarque Non applicable

Hydrosolubilité

Valeur 691 à 1000 mg/l
 température 20 °C

température de décomposition auto-accélérée (SADT)/ température de polymérisation auto-accélérée (SAPT)

Remarque Non applicable

propriétés explosives

Nom commercial: Nicotinamidum

Numéro de la matière: 761550

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.04.24

évaluation

Le produit est capable d'explosion de poussière.

Propriétés comburantes

évaluation

Ne favorise pas l'incendie

Masse volumique apparente

Valeur

env. 500 à 700 kg/m³**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. Le produit est capable d'explosion de poussière.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

danger de coup de poussière. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Etincelles. Flammes

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****nicotinamide**

Substance de référence

nicotinamide

Espèces

Rat (mâle / femelle)

DL50

> 2500

mg/kg

méthode

OECD 423

nicotinamide

Substance de référence

nicotinamide

Espèces

souris

DL50

2500

mg/kg

nicotinamide

Espèces

rat

DL50

3530

mg/kg

méthode

OCDE 401

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**nicotinamide**

Substance de référence

nicotinamide

Espèces

lapin

DL50

> 2000

mg/kg

Nom commercial: Nicotinamidum

Numéro de la matière: 761550

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.04.24

méthode OCDE 402

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**nicotinamide**

Espèces	rat			
CL 50	>	3.8		mg/l
Durée d'exposition		4	h	
méthode	OECD 436			

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**nicotinamide**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**nicotinamide**

Espèces	lapin
évaluation	irritant
méthode	OCDE 405

Sensibilisation (Composants)**nicotinamide**

Voie d'exposition	dermale
Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 406

nicotinamide

Voie d'exposition	par inhalation
Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 406

Mutagénicité (Composants)**nicotinamide**

évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
méthode	OECD 471

nicotinamide

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode	OECD 473

nicotinamide

Espèces	souris
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
méthode	OECD 474

Toxicité reproductrice (Composants)**nicotinamide**

Espèces	lapin
évaluation	Aucun effets négatifs
méthode	OECD 414

Cancérogénicité (Composants)**nicotinamide**

Espèces	souris
évaluation	Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

Nom commercial: Nicotinamidum

Numéro de la matière: 761550

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.04.24

nicotinamide

Substance de référence	nicotinamide		
	Voie d'exposition orale		
Espèces	rat		
NOAEL	215	mg/kg	
Durée d'exposition	28	d	

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****nicotinamide**

Espèces	guppy (Poecilia reticulata)		
CL 50	> 1000	mg/l	
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**nicotinamide**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 1000	mg/l	
Durée d'exposition	24	h	
méthode	OCDE 202		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

Toxicité pour les algues (Composants)**nicotinamide**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CE50	> 1000	mg/l	
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

nicotinamide

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
NOEC	560	mg/l	
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**nicotinamide**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 10	4235	mg/l	
Durée d'exposition	18	h	

nicotinamide

Espèces	Pseudomonas putida		
NOEC	4235	mg/l	
Durée d'exposition	18	h	
méthode	OECD 209		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

Nom commercial: Nicotinamidum

Numéro de la matière: 761550

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.04.24

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****nicotinamide**

Valeur	95	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable	
méthode	OECD 301E	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	-0.38
température	21 °C
méthode	92/69/EEC, A.8

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**nicotinamide**

log Pow	-0.38
température	20 °C
méthode	OCDE 107

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol (Composants)****nicotinamide**

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

Résultats des évaluations PBT et vPvB (Composants)**nicotinamide**

En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes n' est pas d' attendre.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Nicotinamidum

Numéro de la matière: 761550

Version: 1 / CH

Date de révision: 03.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 03.04.24

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.